

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 28 DÉCEMBRE 1849.

Rapports faits au nom de la Commission des Naturalisations, par M. le marquis DE RODES, sur des demandes de Naturalisation ordinaire.

I.

Demande de la demoiselle PAULINE MARIE FRANÇOISE MAUR, particulière, à Louvain.

(Voir le N° 12 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

La pétitionnaire est née, le 28 octobre 1820, à Louvain. Sa famille est française.

Elle perdit sa mère, peu après sa naissance, et fut recueillie par une famille honorable de Louvain, qui paraît vouloir l'adopter, si la loi lui accordait la qualité de Belge.

La demoiselle Maur n'a jamais quitté la Belgique depuis sa naissance, et si, à sa majorité, elle n'a pas invoqué le bénéfice de l'article 9 du Code civil, c'est l'ignorance seule des lois qui en est la cause.

Toutes les autorités consultées sont très-favorables à sa demande, qui a été prise en considération dans la Chambre des Représentants, par 50 suffrages contre 16.

II.

Demande du sieur JEAN-JACQUES SEELI, portier-consigne à l'hôpital militaire de Gand.

(Voir le N° 28 de la Chambre des Représentants, session de 1848-1849.)

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né, le 5 octobre 1797, à Fallera, canton des Grisons, en Suisse.

Il vint en Belgique, par suite d'un engagement volontaire dans un régiment suisse, au service des Pays-Bas. Incorporé dans la nouvelle armée nationale en 1830, il a servi dans l'artillerie jusqu'en 1845, époque où, par un arrêté ministériel, il fut nommé à la place de portier-consigne à la prison

militaire de Gand. Marié à une femme belge, père de famille, le sieur Seeli peut invoquer les témoignages les plus honorables des autorités consultées, à l'appui de sa demande en naturalisation ordinaire, qui a été prise en considération dans la Chambre des Représentants, par 37 suffrages contre 35.

III.

Demande du sieur CHARLES-HENRI HEISTERHAGEN, chef de musique du corps des sapeurs pompiers à Gand.

(Voir le n° 50 de la Chambre des Représentants, session de 1846-1847.)

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Deekbergen, Grand-Duché de Hesse, le 4 décembre 1814, et en 1835, il vint en Belgique, et fut engagé comme musicien gagiste dans le 8^e régiment d'infanterie de ligne.

La Chambre des Représentants a pris en considération sa demande en naturalisation, dans la séance du 8 février 1847, à la majorité de 42 suffrages contre 11.

Le pétitionnaire ayant quitté le 8^e régiment par expiration de service, en 1847, a obtenu depuis lors la place de chef de musique du corps des sapeurs pompiers de Gand, et dès le commencement de cette année il s'est adressé au Sénat, pour donner suite à sa requête, afin d'obtenir la naturalisation ordinaire.

IV.

Demande du sieur ALEXIS-ACHILLE LONGUET, soldat au 7^e régiment de ligne.

(Voir le N° 12 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Anor, département du Nord, le 12 août 1824.

Peu après sa naissance, ses parents vinrent s'établir à Jemmapes; il y exerçait la profession de charron, lorsqu'il fut désigné par le sort pour la milice et incorporé dans le 7^e régiment de ligne, où il sert encore aujourd'hui.

Sa conduite est des plus honorables.

Il a une attestation des plus flatteuses du lieutenant général Nypels, auprès de qui il a servi pendant quatre années comme ordonnance.

Sa demande de naturalisation ordinaire a été prise en considération, dans la Chambre des Représentants, par 42 suffrages contre 24.

Le Marquis DE RODES, Rapporteur.